

CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2015

Présents : MM LENOIR, GOULLIEUX, VACHON, DELNESTE, DELETTRE, AMBROSIONI
MMES VAN ROY, KONCZEWSKI, GIES, ROZIER, DIEUDONNE, DUBOIS

Absents excusés : MME LORCH,
MM ALIBERT, MARTIN

Procuration : Madame LORCH à Madame DIEUDONNÉ
Monsieur ALIBERT à Monsieur GOULLIEUX

Secrétaire de séance : Monsieur DELNESTE Jean-François

Date de la convocation : 20 mars 2015

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

SAINT JULIEN - BP 2015

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	645 864.00	554 444.00
+++			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		91 420.00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		645 864.00	645 864.00
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris compte 1068)	2 252 056.00	2 059 594.00

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		192 462.00

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 252 056.00	2 252 056.00
-----------------------------------------	--------------	--------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	2 897 920.00	2 897 920.00
-----------------	--------------	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le budget à l'unanimité

VENTE AUX ENCHERES DU LOT N°2 DE TERRAINS SUR LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN

Le Conseil Municipal prend connaissance de la vente aux enchères du lot N°2 de terrains sur la commune de Saint-Julien, décide à l'unanimité de se porter acquéreur dans la limite de 21 000 € de ce lot, auprès de Maître Lancelin.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces de ce dossier et à effectuer les démarches nécessaires, Crédit prévu au budget et à demander au receveur une lettre de cautionnement, ou attestation à hauteur de 3000 €.

TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE ET ACHAT DE MATERIEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la réfection des peintures des dortoirs de l'école maternelle suivant devis pour un montant de 2829 HT (dépense prévue au budget en section d'investissement)
- Décide l'achat de matériel pour clôturer l'école pour un montant de 1500 à 2000 €
- Décide l'achat d'une cisaille de bureau pour l'école élémentaire pour un montant de 125 euros HT

TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis de l'ONF concernant les travaux sylvicoles dans la forêt communale pour un montant de 6254.14 € HT (dépense prévue au budget en section d'investissement)

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ACTIVITES INTERGENERATIONNELLE

Pour faire suite à la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2014 donnant son accord de principe pour la construction d'une salle polyvalente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Charge Monsieur le Maire de lancer l'appel d'offre pour la Maîtrise d'œuvre concernant la construction d'une salle d'activités intergénérationnelle
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagements ainsi que toutes les pièces nécessaires concernant ce marché de maîtrise d'œuvre

CONVENTION DE SERVITUDE ERDF

Par convention sous signature privée en date du 9 mai 2006 il a été consenti une servitude au profit d' ERDF sur une parcelle située à Saint-Julien et cadastrée ZI 16, parcelle divisée et devenue section ZI 167 appartenant à la commune.

Le conseil doit permettre à Monsieur le Maire, de signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique aux frais d'ERDF auprès de Maître Yvan STRIFFLING, Notaire à Dijon.

Le Maire

Michel LENOIR